



**VOTRE TROTINETTE ÉLECTRIQUE  
EST-ELLE BIEN ÉQUIPÉE ?**

**VÉRIFIEZ À L'AIDE DE CETTE LISTE  
SI VOUS FAITES UN SANS-FAUTE.**

L'équipement de votre trottinette  
électrique est un facteur essentiel  
de votre sécurité sur la route.

**Ne le négligez pas.**

## **ADOPTÉZ LE BON COMPORTEMENT**

Il est obligatoire de souscrire à une assurance  
de responsabilité civile si vous achetez une  
trottinette électrique.

Il est interdit aux enfants de moins  
de 12 ans de conduire une trottinette électrique.

Il est interdit de circuler sur les trottoirs.

Il est interdit de transporter un ou plusieurs  
passagers ou des marchandises.

**#SÉCURITÉROUTIÈREAUTRAVAIL**

EN SAVOIR PLUS ?

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



[facebook.com/routeplussure](https://facebook.com/routeplussure)  
[twitter.com/routeplussure](https://twitter.com/routeplussure)

Délégation à la sécurité routière  
Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08



**AUTOCONTRÔLEZ VOTRE  
TROTINETTE ÉLECTRIQUE !**

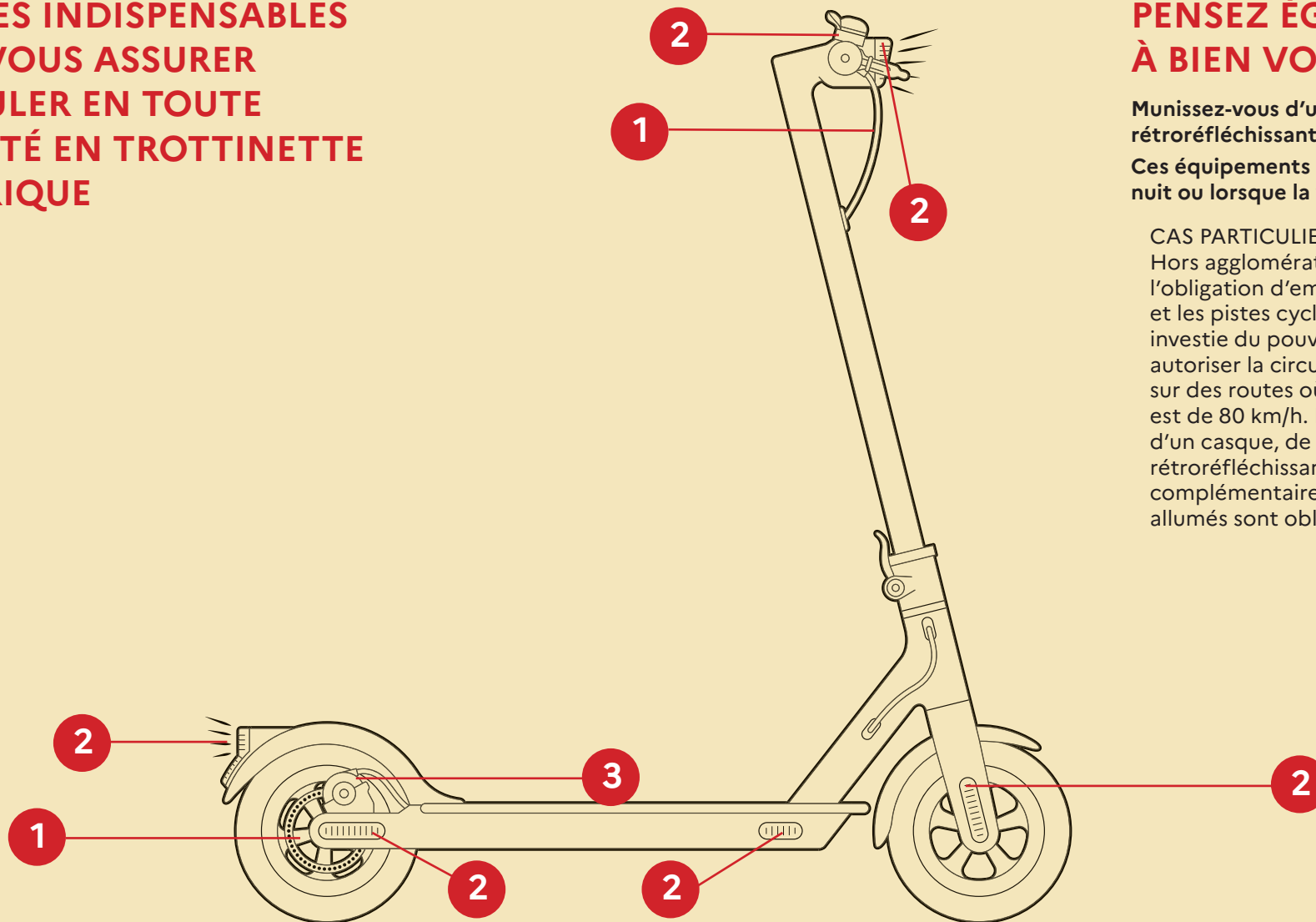
**#SÉCURITÉROUTIÈREAUTRAVAIL**

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**



Délégation à la sécurité routière  
Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08

## 3 ÉTAPES INDISPENSABLES POUR VOUS ASSURER DE ROULER EN TOUTE SÉCURITÉ EN TROTINETTE ÉLECTRIQUE



### 1 / FREINAGE

- Système de freinage efficace
- État des freins

- Obligatoire
- Recommandé

### 2 / ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

- Feux de position à l'avant et à l'arrière
- Catadioptres (dispositifs réfléchissants) latéraux et arrières
- Avertisseur sonore

## PENSEZ ÉGALEMENT À BIEN VOUS ÉQUIPER

Munissez-vous d'un casque et d'équipements rétro réfléchissants.

Ces équipements deviennent obligatoires la nuit ou lorsque la visibilité est réduite.

#### CAS PARTICULIER :

Hors agglomération, les trottinettes ont l'obligation d'emprunter les voies vertes et les pistes cyclables. Cependant l'autorité investie du pouvoir de la circulation peut autoriser la circulation des trottinettes sur des routes où la vitesse maximale est de 80 km/h. Dans ce cas, le port d'un casque, de vêtements/ équipements rétro réfléchissants, d'un éclairage complémentaire et des feux de position allumés sont obligatoires.

### 3 / VITESSE

- Bridage à 25km/h